

DEC 07/2024

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 juillet 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 juillet 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 07/2024 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2024**

E18936

**Bruxelles, le 10 juillet 2024
(OR. en)**

12074/24

FIN 683

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	10 juillet 2024
Destinataire:	Mr Péter Benő BANAI, President of the Council of the European Union
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 07/2024 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2024

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 07/2024.

p.j.: DEC 07/2024



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 10/07/2024

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2024
SECTION III - COMMISSION TITRES: 08, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 07/2024

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3002 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés

Engagements	-17 000 000,00
Paiements	-12 500 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0805 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

ARTICLE - 08 05 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

Engagements	17 000 000,00
Paiements	12 500 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 02 02 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 1.7.2024

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	90 136 376,00	61 071 376,00
2 Virements	-16 533 359,00	-16 068 359,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	73 603 017,00	45 003 017,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	73 603 017,00	45 003 017,00
6 Prélèvement proposé	17 000 000,00	12 500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	56 603 017,00	32 503 017,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	18,86 %	20,47 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 1/7/2024	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 20 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les montants inscrits au budget pour de nouveaux accords de pêche ou pour le renouvellement d'accords de pêche qui entrent en vigueur après le 1er janvier de l'exercice concerné sont mis en réserve.

Il est proposé de virer à partir de cette réserve un montant de 17 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 12,5 millions d'EUR en crédits de paiement vers la ligne opérationnelle 08 05 01 afin de couvrir les obligations financières qui découlent des protocoles mettant en œuvre les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) à conclure avec la République de Guinée-Bissau.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

08 05 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 1.7.2024

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	89 881 754,00	98 328 754,00
2 Virements	-27 176,63	-27 176,63
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	89 854 577,37	98 301 577,37
4 Crédits déjà utilisés	88 770 154,00	17 254 154,00
5 Crédits disponibles (3-4)	1 084 423,37	81 047 423,37
6. Renforcement demandé	17 000 000,00	12 500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	18 084 423,37	93 547 423,37
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	18,91 %	12,71 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 1/7/2024	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le renforcement de la ligne opérationnelle d'un montant de 17 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 12,5 millions d'EUR en crédits de paiement est nécessaire afin d'honorer les obligations financières pour l'année 2024 découlant des nouveaux protocoles de mise en œuvre des accords de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de et la République de Guinée-Bissau (2024-2029).

À la suite de la proposition de décision du Conseil [COM(2024) 286 du 9 juillet 2024] de la Commission relative à la signature du nouveau protocole avec la République de Guinée-Bissau, le Conseil devrait marquer son accord sur la signature et l'application provisoire du protocole de mise en œuvre d'ici la mi-septembre. Le premier paiement relatif à l'accès est exigible dans les 90 jours qui suivent l'entrée en application à titre provisoire du protocole de mise en œuvre après la signature par les deux parties, attendue pour la fin du mois de septembre.

ANNEX

Transfers from the reserves for operational expenditure - Differentiated Appropriations on 01/07/2024

Transfer Ref	Submission date	Content	Commitment Appropriations (in EUR)	Payment Appropriations (in EUR)
		Voted budget	90 136 376,00	61 071 376,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>66 850 000,00</i>	<i>38 250 000,00</i>
		Total already released	16 533 359,00	16 068 359,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
		Total available for release	73 603 017,00	45 003 017,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>66 850 000,00</i>	<i>38 250 000,00</i>
DEC 07/2024	[10-07- 2024]	Mobilisation SFPAs for the Republic of Guinea-Bissau	17 000 000,00	12 500 000,00
		Remainder	56 603 017,00	32 503 017,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>49 850 000,00</i>	<i>25 750 000,00</i>